

POUR DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES RESPONSABLES



FFESSM



Les éco-gestes du plongeur responsable



Les éco-gestes du plongeur responsable

- 1 Je respecte les sites naturels
- 2 J'économise l'eau potable
- 3 Je participe à des actions citoyennes
- 4 Je prends soin de mon matériel
- 5 J'évite les pollutions
- 6 Je favorise les transports collectifs
- 7 J'applique le tri sélectif
- 8 Je m'équipe responsable
- 9 Je consomme local et de saison
- 10 J'économise l'énergie

1 Je respecte les sites naturels



De nombreuses activités et sports subaquatiques s'exercent en pleine nature et permettent à tous de découvrir des sites remarquables, des espèces animales ou végétales dans leur milieu naturel. Respecter le milieu naturel passe les gestes suivants :

- **Éviter les palmages violents à proximité des roches et des berges ;**
- **Éviter tout contacts et frottements avec les fonds, les roches, et les espèces ;**
- **Proscrire le nourrissage des poissons ;**
- **Adopter un comportement non stressant pour les espèces : éclairage, toucher, distance, palmage...**

2 J'économise l'eau potable



L'eau du robinet est souvent utilisée pour le rinçage du matériel personnel ou collectif. Elle sert aussi aux douches après les entraînements en piscine. L'eau potable est une ressource précieuse et rare. Il convient donc de limiter sa consommation au strict nécessaire.

- **Limiter la durée des douches en piscine ou dans les locaux des clubs ;**
- **Utiliser des bacs de rinçage, des jets à débit limité ou l'eau de récupération pour nettoyer le matériel.**

3 Je participe à des actions citoyennes



Les sports subaquatiques, grâce à leur image positive auprès du public, peuvent permettre de relayer certains messages auprès des citoyens, en rapport avec le milieu subaquatique :

- **Participer à des opérations collectives de ramassage des macro-déchets dans les plans d'eau, les ports, ou sur les rivages ;**
- **Aider lors des journées baptême, rando-subaquatique organisées au sein du club ;**
- **S'investir dans des opérations liées à des causes environnementales ou sociales organisées par sa municipalité, son club.**

4 Je prends soin de mon matériel



L'entretien du matériel évite un remplacement trop fréquent. Prolonger sa durée de vie évite une consommation excessive des matières premières et réduit l'impact carbone des activités liées à la fabrication et à l'acheminement. Par la même occasion cela permet aussi de faire des économies.

- **Eviter de dégrader par négligence son matériel : chocs, chutes...**
- **Conserver son équipement au sec et à l'abri entre deux utilisations ;**
- **Faire réparer si besoin l'équipement défectueux plutôt que d'en changer ;**
- **Favoriser la seconde vie de son ancien équipement.**

5 J'évite les pollutions



Un mégot de cigarette met 1 à 2 ans à disparaître et pollue 500 l d'eau, 1 litre d'huile de moteur peut couvrir 1000 m² d'eau et empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années.

- **Ne rejeter à la mer aucun emballage, mégot, ou autre objet non biodégradable ;**
- **Ne pas utiliser de savons non biodégradables pour enfiler les combinaisons. Ces savons sont nocifs pour l'environnement ;**
- **Etre attentif à l'entretien du moteur de son bateau pour éviter les rejets d'hydrocarbures.**

6 Je favorise les transports collectifs



Le transport motorisé est la principale source de gaz à effet de serre. Il convient de privilégier dès que c'est possible les transports doux, et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

- **Développer le covoiturage pour se rendre à ses entraînements hebdomadaires, aux stages ou aux sorties en milieu naturel, soit au sein de son club, soit en se connectant aux sites internet dédiés ;**
- **Privilégier les transports en commun quand les sites sont accessibles ;**
- **Emprunter sur place le matériel encombrant et lourd, pour éviter d'avoir à le transporter.**

7 J'applique le tri sélectif



670 canettes recyclées = 1 vélo, 1 tonne de bouteilles plastiques = 700 kg de pétrole brut.

Nous économisons les ressources naturelles en recyclant les déchets comme le plastique, le papier, le verre, ou le métal. Le tri sélectif est aussi le moyen de ne pas abandonner dans la nature des déchets qui mettront beaucoup de temps à disparaître et qui peuvent polluer le milieu.

- **Utiliser les conteneurs de tri collectifs mis à disposition dans les clubs ou sur les sites ;**
- **Remporter tout les déchets pour lesquels il n'y a pas de collecte : les piles par exemples, afin de les déposer dans des lieux appropriés (revendeurs).**

8 Je m'équipe responsable



- Privilégier les produits en matériaux recyclés qui permettent de prolonger l'utilisation des matières premières, et les produits certifiés sans nuisances pour l'environnement ;
- Privilégier les équipements à faible émission-carbone ;
- Eviter les produits ayant trop d'emballages.

9 Je consomme local et de saison



En privilégiant une consommation locale et de saison, les sportifs contribuent à développer l'activité économique des commerçants et producteurs de la région ou du pays. Ils contribuent aussi indirectement à conserver les particularités culturelles de chaque région, à réduire l'impact des transports de marchandise et à lutter contre l'effet de serre.

- Vérifier la provenance des produits (étiquettes) ;
- Choisir des produits alimentaires de saisons en particulier pour les fruits et légumes ;
- Privilégier les marchés locaux, les restaurants et commerces de proximité.

10 J'économise l'énergie



Les ressources énergétiques ne sont pas inépuisables, et certaines contribuent à l'émission de gaz à effet de serre. Nous devons donc limiter leur consommation :

- **Eviter de faire fonctionner les moteurs de voitures et de bateaux, en sur-régime : privilégier des vitesses de déplacement modérées ;**
- **Limiter les éclairages inutiles, dans les salles du club, et aussi pour les phares de plongée,**
- **Eviter les chauffages et climatiseurs poussés à fonds ;**
- **Eviter de laisser les appareils électroniques en mode veille.**

les 10 engagements de la FFESSM pour le développement durable

La FFESSM présente sous forme de 10 points clés la mise en oeuvre du développement durable.

les 10 ENGAGEMENTS
DE LA FFESSM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ACCESSIBILITÉ**
Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre
- ÉCOGESTES**
Adopter des pratiques écoresponsables
- IMPLICATION**
Sensibiliser et impliquer dans la démarche de développement durable les clubs, les licenciés, les publics et les partenaires
- SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Mettre en place des actions des sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants
- ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ**
Promouvoir les valeurs du sport
- SENSIBILISATION**
Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable
- BÉNÉVOLAT**
Valoriser le rôle central du bénévolat
- SCIENCES PARTICIPATIVES**
Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique
- CONCERTATION**
S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique
- PRÉSERVATION**
Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

FFESSM
Fédération Française
Équipementier Subaquatique

ÉcoSub

WWW.FFESSM.FR

Pour consulter toutes les ressources et des exemples d'actions concrètes :
<https://ffessm.fr/le-developpement-durable/les-10-engagements-pour-le-developpement-durable>





DORIS est un projet collectif de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques de la FFESSM qui a démarré en 2004.

Ce site présente un fichier richement illustré de la faune et de la flore marines et dulcicoles de la France métropolitaine et d'outre-mer. Conçu à l'origine comme un fichier illustré à l'usage des encadrants des formations en biologie de la FFESSM, le site DORIS est devenu rapidement une véritable banque de données extrêmement riche, qui en 2017 affiche plus de 23 100 images et 4 000 fiches-espèces réalisées par près de 900 auteurs.

DORIS est la seule réalisation francophone de cette envergure. DORIS bénéficie d'une étroite collaboration avec de nombreux scientifiques issus de différentes structures de recherches, d'universités, et a établi un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Pour avoir accès au site DORIS : <http://doris.ffessm.fr/>



CROMIS est un outil mis à disposition de tous les plongeurs, il s'adresse à celles et ceux qui veulent :

- **Identifier les espèces rencontrées au cours d'une plongée.**
- **Constituer un carnet de plongée naturaliste.**
- **Contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces.**
- **Connaître l'aire de répartition de chaque espèce.**
- **S'informer des espèces observables selon les différents sites.**

Ecosub®

Le label de la FFESSM pour des activités subaquatiques responsables



Qui ? Le label Écosub® est proposé aux clubs, SCA et SCIA de la FFESSM, situés en métropole, outre-mer ou à l'étranger proposant ou coordonnant une ou plusieurs des activités de la FFESSM.

Quand ? Les candidatures peuvent être adressées à n'importe quel moment de l'année, les sessions de validation des dossiers présentés se tenant lors des comités directeurs nationaux.

Quoi ? Le label Écosub® peut être attribué pour une démarche inscrite dans la durée et contribuant à la mise en oeuvre d'au moins 4 des 10 engagements de la FFESSM pour le Développement Durable. L'examen des actions présentées s'appuie sur des critères d'excellence, de caractère exemplaire, novateur, pédagogique et participatif. Elles doivent être documentées par des supports type compte-rendu, photographie, vidéo, article presse (papier ou internet), article sur le site internet de la structure...

Pour combien de temps ? Durée de validité du label Écosub® : délivré pour l'olympiade en cours. Renouvellement sur demande (formulaire spécifique).

Pour quelles retombées ? visibilité de votre démarche, retombées presse, reconnaissance nationale permettant de consolider les dossiers de demande de subventions ou d'autorisations (événements), communication dans le cadre du site internet de la FFESSM sur votre engagement, mise à disposition de la marque Ecosub® avec son logo dans vos propres supports de communication, ...

Comment ? Pour une candidature ou une demande de renouvellement du label Écosub®, une seule adresse : <https://ffessm.fr/s-impliquer/ecosub>

Le Trophée des activités subaquatiques responsables



Le Trophée des Activités Subaquatiques Responsables est un concours avec appel à projets ouvert à toutes les structures affiliées à la FFESSM à jour de leur cotisation : comités régionaux, comités départementaux, ligues, clubs, structures commerciales agréées (SCA) ou structures commerciales internationales agréées (SCIA) en métropole, en outre-mer ou à l'étranger, proposant une ou plusieurs des activités de la FFESSM.

Les appels à projets du Trophée sont lancés tous les deux ans en janvier lors du Salon International de la Plongée Sous-marine de Paris, où sont également révélés les lauréats de la session précédente.

Pour en savoir plus :

<https://ffessm.fr/s-impliquer/le-trophee-des-activites-subaquatiques-responsables>



Une dotation financière de 7 000 € accordée par le Cabinet Lafont - Axa Corporate Solutions est répartie pour chaque appel à projets entre les lauréats.

L'ensemble du dispositif fait partie d'un partenariat avec le Lafont Assurances – Axa Corporate Solutions, qui apportent leur soutien financier et leur expertise technique.

Mes notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Les éco-gestes du plongeur responsable

FFESSM



- 1 Je respecte les sites naturels
- 2 J'économise l'eau potable
- 3 Je participe à des actions citoyennes
- 4 Je prends soin de mon matériel
- 5 J'évite les pollutions
- 6 Je favorise les transports collectifs
- 7 J'applique le tri sélectif
- 8 Je m'équipe responsable
- 9 Je consomme local et de saison
- 10 J'économise l'énergie

www.ffessm.fr

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

